

APPEL A CANDIDATURES 2025 à destination des établissements de santé souhaitant aller plus loin dans la **gestion efficiente des déchets**

1. Contexte

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition écologique de la France, et notamment du système de santé, est plus que jamais une priorité.

Pour une réduction de son empreinte carbone de 80% d'ici 2050 conforme aux accords de Paris, le système de santé doit diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5% par an jusqu'en 2050.

Si les déchets ne représentent que 5% de ces émissions selon le rapport du Shift Project¹, c'est parce que seule la fin de vie a été prise en compte (collecte, incinération, enfouissement, etc). Or s'attaquer à la question des déchets c'est intégrer également la production et l'achat entre autres des produits de santé comme les médicaments et les dispositifs médicaux (qui représentent la plus grande part des émissions de GES du secteur de la santé).

Dans ce cadre, le présent AAC vise à accompagner les établissements dans leur démarche de transition écologique par le biais de l'optimisation de la gestion de leurs déchets.

2. Cadre d'intervention

Dans le cadre de la feuille de route de la transition écologique du système de santé Normand, l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie propose, en partenariat avec l'Anap (Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale) et les conseillers en transition écologique et énergétique en santé (CTEES) d'accompagner la dynamique d'optimisation de la gestion des déchets d'une vingtaine d'établissements sanitaires volontaires de la région Normandie pour une première édition.

¹ https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2023/04/180423-TSP-PTEF-Rapport-final-Sante_v2.pdf

Le présent appel à candidatures (AAC) vise à identifier des **structures sanitaires (publics et privés)** volontaires pour être formées dans la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action spécifique à la réduction et la gestion performante des déchets (environnementale et économique).

Les structures retenues dans le présent AAC participeront à une master class qui aura lieu le 4 septembre 2025 à 09h30 dans les locaux de l'ARS Normandie situés Place Jean Nouzille à Caen et à une des deux visites apprenantes qui seront organisées les 9 et 16 septembre 2025.

Cet accompagnement a vocation à faciliter l'utilisation de tous les outils existants, notamment ceux mis à disposition par l'Anap pour engager ou renforcer des démarches en faveur d'une optimisation de la gestion de leurs déchets (mise à disposition et enrichissement d'un outil d'autodiagnostic, fiches de bonnes pratiques, ...).

3. Organisation et objectifs généraux de l'AAC

L'action comprend chronologiquement :

- Une master class sur une journée organisée à l'ARS Normandie, ouverte aux services techniques, logistiques ainsi qu'aux acheteurs des établissements retenus (dans la limite de 3 personnes par établissement). Cette journée se tiendra le **4 septembre 2025** de 9h30 à 17h30 ;
- La réalisation préalable d'un autodiagnostic de la gestion des déchets par établissement sur la base du Score.DD.Déchets : <https://autodiag.anap.fr/autodiagnostic/161> proposé par l'ANAP (qui sera présenté lors d'une visioconférence organisée le **2 juillet de 11h30 à 12h30** aux établissements retenus) ;
- une visite apprenante comprenant la visite d'un établissement le matin ainsi que l'approfondissement de plans d'actions en début d'après-midi.

Les acteurs ciblés pour cet AAC sont :

- Les responsables achats
- Les référents déchets
- Les référents logistiques et techniques
- Les référents hygiénistes et qualité

Etape 1 – Master class

Cette première journée dite « Master class » se déroulera à l'ARS Normandie (place Jean Nouzille – Caen) le **4 septembre 2025**, de 9h30 à 17h30. Elle sera ouverte aux établissements retenus dans le cadre de cet AAC.

Les objectifs de la journée seront :

- Connaître la réglementation (tri des 8 flux, DASRI, filières REP, transport des matières dangereuses, traçabilité, ...), les perspectives fiscales avec un focus sur les DASRI (avec une présentation du nouveau guide ministériel),
- Appréhender les exigences de l'ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route), notamment la section 1.3 (étapes du conditionnement, stockage, expédition, traçabilité, ...),
- Identifier à travers un panorama, les solutions techniques et les innovations existantes,
- Comprendre les leviers de performances économiques et environnementales mobilisables dans l'achat des prestations de gestion de déchets.

La master class sera animée par un expert de l'Anap afin de transmettre les informations utiles à la déclinaison des autodiagnostic réalisés par l'ensemble des établissements participants en plan d'actions opérationnels.

Etape 2 – Réalisation d'un autodiagnostic

Chaque établissement devra **obligatoirement** en amont de la visite apprenante et de préférence avant la master class, compléter un autodiagnostic spécifique sur la gestion des déchets dans son établissement, sur la base d'un outil proposé par l'ANAP : Score.DD.Déchets : <https://autodiag.anap.fr/autodiagnostic/161>.

Une présentation de cet outil sera proposée aux établissements retenus, en visioconférence, le **2 juillet 2025** de 11h30 à 12h30. La durée de renseignement de cette grille est estimée à 1h.

Etape 3 - Visites apprenantes

Animée par un expert de l'ANAP, la visite apprenante sera composée :

- le matin, d'un diagnostic de terrain au sein d'un établissement volontaire avec la contribution des différents participants du groupe ;
- Puis l'approfondissement des plans d'actions individuels sur la base des autodiagnostic, réalisés préalablement à la master class, et aux travaux menés lors de la master class et du diagnostic terrain. Les participants devront se munir d'un ordinateur portable.

Au regard du nombre d'établissements retenus (limite fixée à 20 établissements), la visite apprenante pourra se tenir sur 2 dates (2 groupes de 10 participants) avec, pour chacun des groupes, un établissement témoin au sein duquel se tiendra la visite apprenante.

Pour garantir la qualité des échanges et pour des raisons logistiques, un seul représentant des établissements retenus pourra participer à cette visite. Les dates pressenties, sous réserve de la disponibilité des établissements témoin, sont les **9 et 16 septembre 2025**.

4. Critères d'inclusion

Les établissements de santé répondant à l'AAC s'engagent :

- à prendre le temps nécessaire en équipe et à toutes les étapes de l'accompagnement (master class, temps de travail en établissement pour renseigner leur autodiagnostic, visite apprenante, identification des indicateurs de suivi des actions engagées, réunions de travail interne).
- à désigner 1 référent ayant la capacité de mobiliser l'ensemble des professionnels en interne.
- A partager leurs retours d'expérience dans le cadre de communication(s) à définir (webinaire, newsletter CTEES, fiche de bonnes pratiques de l'ANAP).

Les sites retenus pour la réalisation de la visite apprenante (en concertation avec l'ANAP, l'ARS et les CTEES), qui bénéficieront de l'expertise de l'expert ANAP et du regard partagé des établissements participants au cours de la visite, s'engagent à organiser l'accueil et la logistique interne (espace, circuit de visite en concertation avec l'Anap, restauration) des participants.

Les participants devront s'équiper d'un ordinateur portable pour la visite apprenante pour visualiser leur autodiagnostic et plan d'actions.

5. Calendrier

Cet AAC est lancé à partir du 05 mai 2025 et se clôture le 13 juin 2025.

Les établissements ayant candidaté seront informés d'ici le 20 juin 2025 des résultats de l'AAC. Ils sont encouragés d'ores et déjà à bloquer les dates retenues des différentes étapes de l'action.

Pour rappel, la chronologie de cet AAC est rappelée ci-dessous :



6. Modalités de candidatures, d'examen et de sélection des candidatures

Les dossiers de candidatures (formulaire de candidature ci-joint) sont à adresser par voie électronique aux adresses suivantes :

- ars-normandie-transition-ecologique@ars.sante.fr
- ctees-normandie@chu-caen.fr

Les directions de l'offre de soins et de la santé publique de l'ARS Normandie, la CTEES coordinatrice régionale et l'ANAP étudieront les candidatures au regard des éléments précités.

Les candidatures retenues feront l'objet d'une notification à la direction de l'établissement ainsi qu'au(x) référent(s) identifié(s).